



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. SANTOS, *président du Comité des subsides*, fait rapport des travaux accomplis le 19 juin 2000.

**EN COMITÉ**

Dans le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le lundi 19 juin 2000 afin d'examiner le budget des dépenses du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, la décision du président déclarant irrecevable une motion proposée par M. MAGUIRE a été contestée. Un vote par oui ou non est tenu, après quoi un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée. Un vote consigné est tenu, et la décision est maintenue (29-18).

Dans le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le lundi 19 juin 2000 afin d'examiner le budget des dépenses du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, la décision du président déclarant irrecevable une motion proposée par M. MAGUIRE a été contestée. Un vote par oui ou non est tenu, après quoi un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée. Un vote consigné est tenu, et la décision est maintenue (28-20).

Dans le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le lundi 19 juin 2000 afin d'examiner le budget des dépenses du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, la décision du président déclarant irrecevable un rappel au *Règlement* fait par M. MAGUIRE a été contestée. Un vote par oui ou non est tenu, après quoi un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée. Un vote consigné est tenu, et la décision est maintenue (28-16).

Le rapport est déposé, et le Comité obtient la permission de siéger de nouveau.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, sont déposés séparément et lus une première fois les projets de loi suivants dont l'objet a été indiqué :

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des campagnes électorales/The Elections Finances Amendment Act*

(M. le *premier ministre* DOER)

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*

(M. le *premier ministre* DOER)

Après la période des questions orales, le président rend la décision suivante :

Pendant la période des questions orales, le jeudi 18 mai 2000, j'ai mis en délibéré un rappel au *Règlement* que le leader adjoint du gouvernement à l'Assemblée a fait au sujet du terme « dishonest » que le député de Tuxedo aurait utilisé en répondant à une question. Le leader adjoint du gouvernement à l'Assemblée et le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée ont participé au débat sur le rappel au *Règlement*. J'ai mis l'affaire en délibéré afin de consulter le hansard et les ouvrages de référence.

Je tiens à remercier les leaders à l'Assemblée pour leur intervention sur le rappel au *Règlement*.

Bien que le terme « dishonest » ait été déclaré non parlementaire par le passé, il importe de tenir compte du contexte dans lequel il a été utilisé. À la page 1260 du hansard, il est indiqué que le député de Tuxedo a dit « [...] that statement is not only misleading, it is downright dishonest ». En l'occurrence, la remarque n'était pas adressée directement à un député, mais elle visait implicitement les commentaires d'un député. Il est par conséquent difficile à la présidence de demander une rétractation.

J'aimerais toutefois souligner le fait que l'utilisation de ce terme a causé du désordre à l'Assemblée et qu'il est tout à fait inopportun d'utiliser des paroles qui, par le passé, ont fait l'objet d'interventions par la présidence et de demandes de rétractation. J'invite donc le député de Tuxedo et les autres députés à faire preuve de circonspection dans le choix des mots qu'ils utilisent.

---

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. HELWER, MARTINDALE, TWEED et NEVAKSHONOFF ainsi que M<sup>me</sup> DACQUAY font des déclarations de député.

---

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

---

La séance est levée à 18 h 1, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES